



Genève, le 13 août 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

Nomination du nouveau délégué au numérique : précisions sur le processus de recrutement et les missions de la fonction

A la suite des interrogations suscitées par la nomination du nouveau délégué au numérique, le département des institutions et du numérique (DIN) souhaite apporter des précisions sur le processus de recrutement, les missions de la fonction et les éléments ayant conduit au choix du profil retenu.

Grégoire Barbey, nouveau délégué au numérique pour le canton de Genève - communiqué de presse du 25 juin 2026

Une procédure de recrutement ouverte et conforme aux règles de l'Etat

Le recrutement s'est déroulé conformément aux procédures en vigueur au sein de l'Etat de Genève.

L'offre d'emploi a été publiée en décembre 2025 et est restée ouverte jusqu'à la mi-janvier 2026. Plusieurs dizaines de candidatures ont été reçues dans le cadre de cette mise au concours.

La procédure de sélection a été conduite par un comité composé de six personnes. Les candidatures ont été examinées au regard des exigences définies dans le cahier des charges. Les candidats finalistes ont également été soumis à une évaluation complémentaire (« assessment »), portant notamment sur leurs perspectives stratégiques, leurs aptitudes interpersonnelles et leur capacité d'adaptation.

Le choix du candidat est intervenu au terme de l'ensemble de cette procédure. Il a reposé sur une appréciation globale des candidatures, prenant en compte les parcours professionnels, les expériences, les compétences démontrées durant le processus de sélection et l'adéquation des profils avec les missions de la fonction.

La nomination relève de la compétence du département des institutions et du numérique, dans le cadre des règles et procédures applicables au sein de l'Etat. Le Conseil d'Etat en a été informé conformément aux procédures habituelles.

Une fonction au service de la politique numérique du canton

Rattaché au secrétariat général du DIN, le délégué au numérique contribue au processus d'élaboration et à la mise en œuvre de la politique numérique du canton, en appui de la conseillère d'Etat chargée du numérique et en collaboration avec l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), les différents départements et les services concernés.

La définition et l'adoption de la politique numérique du canton relèvent du Conseil d'Etat. Le délégué au numérique n'arrête donc pas la politique du canton: il contribue à préparer les décisions, à coordonner leur mise en œuvre et à en assurer la compréhension.

Ses missions portent notamment sur l'analyse et l'instruction des dossiers de politique numérique, la prospective, la coordination des travaux de la délégation du Conseil d'Etat à la transition numérique et à la cyberadministration, ainsi que le développement du dialogue avec les différents acteurs concernés.

La fonction comporte également une importante dimension de coordination à l'échelle fédérale, intercantonale et régionale, le délégué représentant le canton dans les principales instances et plateformes consacrées aux enjeux numériques et développant les échanges avec les autres cantons et la Confédération.

Il contribue également à la communication de la politique numérique de l'Etat de Genève. Il lui appartient notamment de rendre accessibles des enjeux parfois complexes, de vulgariser les orientations et les projets du canton et de favoriser leur compréhension par les différents publics.

Cette mission est menée en collaboration étroite avec les départements concernés et leurs services de communication, ainsi qu'avec la communication du DIN, afin d'assurer la cohérence des messages et des prises de parole. Elle comprend également le développement du dialogue avec les partenaires institutionnels, économiques, académiques et associatifs concernés par la transformation numérique.

Un profil correspondant aux exigences de la fonction

Le cahier des charges prévoit notamment une forte capacité d'analyse et de synthèse, une vision stratégique, une bonne connaissance du fonctionnement des institutions et du contexte politique genevois et régional, ainsi que de solides compétences rédactionnelles, relationnelles et de communication.

Le profil retenu dispose de plus de treize années d'expérience dans le journalisme et d'une expertise dans les enjeux politiques, sociétaux et éthiques liés au numérique et à l'intelligence artificielle. Il a notamment collaboré avec *Le Temps* et *Heidi.news* et est co-auteur de l'ouvrage *Notre si précieuse intégrité numérique*, paru en 2021. Il a également été appelé à intervenir dans des séminaires au niveau fédéral sur ces enjeux.

Le choix opéré ne repose toutefois ni sur un seul élément du parcours professionnel ni sur une lecture strictement formelle des critères de l'annonce. Il résulte d'une appréciation globale de la candidature, prenant en compte l'expérience et les compétences du candidat, sa prestation durant le processus de recrutement ainsi que les résultats de l'évaluation complémentaire.

Les procédures de recrutement de l'Etat permettent en effet d'apprécier les candidatures dans leur ensemble et de retenir, dans le respect des règles applicables, le profil présentant la

meilleure adéquation avec les missions du poste. Les modalités d'engagement, notamment en matière de classification salariale, tiennent compte du profil et des compétences retenus au terme de la procédure.

Dans le cas présent, l'expérience du candidat dans l'analyse des enjeux politiques, sociétaux et éthiques liés au numérique, sa capacité à comprendre et à vulgariser des sujets complexes, ainsi que les compétences démontrées au cours du processus de sélection ont été considérées comme particulièrement pertinentes au regard des missions de la fonction.

Des éléments examinés dans le cadre du recrutement

Le candidat a fait preuve de transparence concernant ses antécédents judiciaires, qui étaient par ailleurs connus publiquement. Ceux-ci ont été examinés dans le cadre de la procédure de recrutement, conformément aux règles applicables et aux exigences liées à la fonction.

Au-delà de ce cas particulier, le département rappelle qu'un des principes fondamentaux de l'Etat de droit est de permettre aux personnes ayant été condamnées et ayant exécuté la peine prononcée à leur encontre de se réinsérer et de poursuivre leur parcours professionnel, sous réserve des dispositions légales applicables.

L'Etat examine alors avec rigueur si, au regard de la nature des faits, de leur ancienneté, de leur lien éventuel avec la fonction et de l'ensemble du parcours de la personne, celle-ci présente les garanties nécessaires pour exercer la fonction.

Dans le présent cas, les antécédents du candidat ont donc été pris en considération, au même titre que l'ensemble des autres éléments pertinents de son dossier.

Une nomination pour renforcer l'expertise numérique de l'Etat

La nomination du nouveau délégué au numérique intervient dans un contexte où les transformations liées au numérique et à l'intelligence artificielle prennent une importance croissante pour l'action publique.

Le canton doit pouvoir disposer d'une expertise capable d'analyser ces évolutions, d'en mesurer les enjeux politiques, sociétaux et éthiques, de coordonner les travaux des différents acteurs et de rendre ces questions compréhensibles tant pour les autorités que pour la population.

Le processus de recrutement a précisément eu pour objectif d'identifier le profil répondant au mieux à ces exigences.

La nomination s'inscrit ainsi dans la volonté du département de renforcer l'expertise, la coordination et la capacité d'action de l'Etat de Genève en matière de numérique et d'intelligence artificielle, en lien avec les départements, les communes, les autres cantons, la Confédération et l'ensemble des acteurs concernés.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75